

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR
D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS – ANNEE 2026**
Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 - groupe 1 / Arrêté ministériel modifié du 03 août 2023 - groupe 2 /
Arrêté préfectoral du 3 juin 2025 - groupe 3

Je soussigné(e) : (nom-prénom) :

Demeurant à :

Localité / Code Postal :

Téléphone : Télécopie :

e-mail :

Agissant en qualité de :

☐ Propriétaire	☐ Délégué du propriétaire (*)	☐ Président de Société de Chasse de (*) :
☐ Fermier	☐ Délégué du fermier (*)	
☐ Possesseur	☐ Délégué du possesseur (*)	

(*) Je certifie avoir reçu délégation écrite des propriétaires ou fermiers pour la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle).

Sur une surface de hectares Code Insee de la commune de chasse :

concernant la ou les commune(s) de

Lieux-dits (ou cadastrales) :

sollicite l'autorisation de détruire à tir les animaux suivants :

Animaux classés dans le groupe 1		Animaux classés dans le groupe 2		Animaux classés dans le groupe 3	
Espèces	Périodes et modalités	Espèces	Périodes et modalités	Espèces	Périodes et modalités
☐ <u>Chien viverrin</u>	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	☐ <u>Fouine</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2026.	☐ <u>Pigeon ramier</u>	De la clôture de la chasse aux pigeons ramiers jusqu'au 31 mars 2026, Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2026.
☐ <u>Vison d'Amérique</u>	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	☐ <u>Renard</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2026 et au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.		
☐ <u>Raton laveur</u>	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	☐ <u>Corbeau freux –Corneille noire</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2026, Du 1 ^{er} avril jusqu'au 10 juin 2026 lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé, Du 11 juin au 30 juin 2026 lorsqu'il y a des dégâts agricoles importants.		
☐ <u>Bernache du Canada</u>	Du 1 ^{er} février 2026 au 31 mars 2026.				

Motif de la demande:

- ☐ intérêt de la santé et de la sécurité publique
- ☐ intérêt pour la protection de la faune et de la flore
- ☐ dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
- ☐ prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux)

- Je demande l'autorisation de m'adjoindre tireurs (indiquer le nombre de tireurs).

- Je m'engage, pour les opérations de destruction de renard, à établir avant chaque opération menée et dont la date sera précisée, la liste nominative (nom-prénom, n° de permis de chasse, signature) de chacun des tireurs ayant participé aux opérations pour la présenter lors de tous contrôles.

- Je m'engage à transmettre à la DDT36 le bilan des destructions (joint à l'autorisation), y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 10 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction, à défaut de réception de ce bilan par la DDT, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte.

Fait à

Signature

Le